



NOTE:
 LES DEBITS DE PONTE ENTRANT AU BASSIN ET AUX SOUS-BASSINS, ONT ETE CALCULES EN FONCTION DE LEUR BASSIN GRANANT PROPRE. LA METHODE UTILISEE POUR CALCULER LE DEBIT DE PONTE, EST LA METHODE RATIONNELLE. CETTE METHODE SOUS-ENTEND L'APPLICATION DE REGLES STRICTES ET INCONTOURNABLES. DE CE FAIT, LES DEBITS DE PONTE DE BASSINS CUMULATIFS PROVENANT DE BASSIN EN LIGNE, NE PEUVENT ETRE ADDITIONNES. LA DETERMINATION DU DEBIT DE PONTE D'UN COURS D'EAU COLLECTEUR, EST FAITE EN FONCTION DE L'OPTIMISATION DE SON BASSIN VERSANT GLOBAL. CETTE OPTIMISATION, PROCESSUS INTRINSEQUE A LA METHODE RATIONNELLE, DETERMINE UN DEBIT DE PONTE INFERIEUR AU DEBIT OBTENU PAR L'ADDITION DE TOUS SES COURS D'EAU VERSANT.

CETTE VARIATION EST EXPLICABLE PAR LE FAIT QUE LES PETITS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTES PAR LES PLUIES DE COURTE DUREE DONT L'INTENSITE EST PLUS ELEVEE. DE MEME QUE LES GRANDS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTES PAR LES PLUIES DE LONGUE DUREE, DONT L'INTENSITE EST PLUS FAIBLE. EN FAIT, LA DUREE DE LA PLUIE DETERMINANT LE DEBIT DE PONTE D'UN COURS D'EAU, DOIT ETRE EGALE AU TEMPS DE CONCENTRATION DE SON BASSIN VERSANT. L'APPLICATION DE CE PRINCIPLE EST OBLIGATOIRE A L'UTILISATION DE LA METHODE RATIONNELLE.

NOTE: DANS LA ZONE AGRO-FORESTIERE, LES ZONES HUMIDE ET LES COURS D'EAU SONT PROTEGES

- LÉGENDE
- ZONE AGRO-FORESTIERE A PROTEGER
 - ZONE AGRO-FORESTIERE A PROTEGER
 - SOUS-BASSIN
 - LIMITE DES SOUS-BASSINS
 - LIMITE BASSIN PRINCIPAL
 - TOPO 5 METRES
 - FOSSE OU COURS D'EAU EN ZONE AGRO-FORESTIERE
 - FOSSE EN ZONE URBAINE ET PERI-URBAINE
 - COURS D'EAU PRIMAIRE
 - COURS D'EAU SECONDAIRE
 - COURS D'EAU TERTIAIRE
 - LIMITE DES LITTORAUX
 - TOURBIERE
 - BANDE RIVERAINE DE PROTECTION
 - ZONE NON-PROTEGEE EN ZONE URBAINE ET PERI-URBAINE
 - MILIEU HUMIDE
 - ZONE LITIGIEUSE
 - REF.: PHOTO #167 POINT GPS AVEC REFERENCE PHOTO
 - NUMERO DE ZONE BIOPHYSIQUE
 - PONTAGE BIOPHYSIQUE

-5-	VERSION FINALE	29/05/2007
-4-	REVISION	28/03/2007
-3-	REVISION BANDE RIVERAINE DE PROTECTION	19/10/2006
-2-	REVISION POUR MODEP	26/06/2006
-1-	AJOUT DE NUMERO DE ZONE BIOPHYSIQUE	15/02/2006
No.	REVISION	DATE

TEL QUE CONSTRUIT		
CONSTRUCTION		
SOUSSION		
PERMIS		
APPROBATION		
PREDIMINAIRE		
<input checked="" type="checkbox"/> EMIS POUR		DATE

LEROUX BEAUDOIN HURENS & ASSOCIES INC.

100, RUE ST-JEROME, ST-JEROME, QUEBEC H5Z 1R7

TEL (514) 341-4200 FAX (514) 341-6017 COURTEL: 1-877-888-1000

MEMBRE DE L'ORDRE DES INGENIEURS ET ARCHITECTES DU QUEBEC

PROJET: **PLAN DE PROTECTION DES COURS D'EAU**

CLIENT: **VILLE DE SAINT-JEROME**

TITRE: **BASSIN P-BE-57A**

DISCIPLINE: **GENIE CIVIL**

PREPARE PAR: **V. FAUCHER** VERIFIE PAR: **F. ROCHETTE, Ing.** DATE: **SEPT. 2005**

ÉCHELLE: **1:2000** DOSSIER: **M7416-00**

Bassin P-BE-57A

TABLEAU DE PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES (Critères hydrologiques et biophysiques)

Caractéristiques	Unités	Bassin global			Sous-bassin		
		A	B	C	A	B	C
Classification du cours d'eau	(n.a.)	Primaire (Emissaire P-BE-57B)	Secondaire	Tertiaire 2e ordre			
En amont de	(n.a.)	A					
En aval de	(n.a.)	B et C					
Zone	(n.a.)	Périurbaine et agro-forestière	Périurbaine et agro-forestière	Périurbaine			
Identification du milieu humide (Ref. Rapport de Sagie)	(n.a.)	Ruisseau au Nord du Lac Huot #19	Nord Est de la rue Claudette #18	Ruisseau Machabée-Lamotte #20			
Évaluation biophysique du cours d'eau correspondant	Pontage	10	12	9			
	Qualité du milieu humide	Moyenne	Moyenne	Faible			
Superficie drainante du bassin	m ²	2,893,000	80,820	31,780			
Longueur du cours d'eau principal L	m	3198	250	128			
Indice de forme P = A/L ² (Sans unité)		0.29	1.29	1.94			
Densité de drainage Dd = ZL/A	m ² /m ²	0.001199	0.003093	0.004028			
Pente moyenne du bassin	m / km	31.0	18.0	18.0			
Forme du réseau de drainage	(n.a.)	entrelacé	linéaire	linéaire			
Débit récurrent 2 ans	l/s	753.4	38.7	48.5			
Ratio des débits de pointe des cours d'eau secondaire	Pontage (5)	(n.a.)	0.26				
Ratio des débits de pointe des cours d'eau tertiaire	Pontage (5)	(n.a.)					
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau secondaire	Pontage (5)	(n.a.)	0.06				
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau tertiaire	Pontage (5)	(n.a.)					
Importance relative globale	Pontage (10)	(n.a.)	0.32				
Protection	(n.a.)	OUI	OUI	NON			